

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 14-451-1934 promulquant dans la colonte le décret du 2 juin 1934 étendant à diverses colonies la loi du 12 janvier 1953 modifiant des articles du code de procédure civile.

n° 14-451-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 juin 1934

Numéro JO  
n° 451 du 30/06/1934

Date du numéro  
30 juin 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 inin 1884 : Vu l'arrêté An 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de pablication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 2 juin 1954, étendant à diverses colonies la loi du 12 janvier 1933 modifiant des articles dun code de procédure civile, inséré au Journal officiel de la République française du 9 juin 19354,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 juin 1924 susvisé, étendant à diverses colonies la loi du 12 janvier 1933 modifiant des articles du Code de procédure civile, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

Charon-Baissac,